



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 4 MARS 2011 -

Etaient présents : M. BEYLOT, M. BRUN, M. FRANCE, M. JOURDAN, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DESCHARD, Mme DINCLAUX M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme LE GARS, Mme SANGUIRGO, M. DUVERGER, M. GIRON, M. LE GARROY, M. GUETTE.

Etaient représentés : M. HARTE, M. RIBEYRE, M. HAZOUARD, M. PERIZ, M. REIFFERS.

Invités : Pour Monsieur le Recteur, Mme MUTI.

Le quorum étant atteint, le président BRUN ouvre la séance à 9 H 15. Il informe le conseil qu'en raison de risques de blocages, les entrées du bâtiment de la présidence sont filtrées. M. PORTINE indique qu'il refuse de siéger dans une assemblée représentative qui se tient dans un bâtiment « bouclé » tant qu'aucune menace effective n'est avérée et se retire sans laisser de pouvoir.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 JANVIER 2011

Mme RIGAL-CELLARD demande la modification de la transcription de son intervention relative à la Prime d'Excellence Scientifique.

Mme MUTI attire l'attention du conseil sur la modification de la charte des examens concernant la mise en place du contrôle continu. Elle demande si les étudiants sont informés de ce que recouvre la notion de contrôle continu.

M. JOURDAN répond que le contrôle continu, et notamment le point soulevé portant sur l'exigence minimum des deux notes, ne constitue pas un dispositif nouveau à Bordeaux 3 et que les modalités de contrôle des connaissances sont présentées chaque année, conformément au cadre réglementaire, aux conseils centraux dans le mois qui suit la rentrée.

Le président BRUN demande que l'on passe au vote.

Ne prend pas part au vote : 1

Abstention : 1



Contre : 0
Pour : 22

⇒ **Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 janvier 2011 est adopté.**

II - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER 2010

M. PESTANA présente le compte financier 2010 de l'université Bordeaux 3.

Le résultat de fonctionnement fait état d'un déficit de 1 790 647,68 euros. Il s'agit du troisième exercice consécutif présentant un déficit de ce type (rappel : - 1 231 478 € en 2008 et - 996 184 € en 2009).

Le résultat de fonctionnement du SIGDU est déficitaire de - 44 890 € du fait principalement de la constitution d'une provision exceptionnelle.

Le budget annexe du CFA présente un résultat positif de + 27 005,64 euros.

Le résultat de fonctionnement consolidé se dégrade. C'est la conséquence de l'application pour la dernière fois du prélèvement sur le fonds de roulement utilisé pour « couvrir » le niveau des dépenses de fonctionnement de l'année courante.

Les dépenses de fonctionnement de l'université sont en hausse de 2,5 millions d'euros. Cette hausse est liée principalement à l'augmentation des services extérieurs (environ 2 millions) et à l'augmentation de la masse salariale (environ 2,5 millions). En contrepartie, cette augmentation est « limitée » par une réduction des amortissements consécutive à la forte baisse de l'évaluation de notre patrimoine immobilier (- 1,8 million d'amortissement).

Les dépenses de fonctionnement du SIGDU sont également en hausse du fait de la charge de maintenance des matériels et des terrains et de la constitution d'une provision de 140 000,00 euros.

Les dépenses d'investissement progressent de 2 millions pour atteindre un total de 3,9 millions d'euros. Il est rappelé ici que les travaux des bâtiments J et I représentent une enveloppe de 2 millions d'euros. L'établissement a également engagé 1,9 million d'euros de dépenses correspondant à des équipements de matériels informatiques et mobiliers.

Les charges de personnel représentent 43 % des dépenses. La part des dépenses liées aux dotations aux amortissements s'élève désormais à plus de 13 %, Les services extérieurs atteignent 26 % de la masse comme en 2008. Les charges exceptionnelles retrouvent un niveau plus classique de 1 %.

Monsieur l'Agent Comptable qualifie l'évolution présentée de « préoccupante ».

Pour le volet « recettes », on observe pour l'université une augmentation globale d'à peine un peu plus de 300 000 euros. Est soulignée cependant la progression des dotations ministérielles de 1,6 million d'euros ainsi que l'augmentation des droits et prestations de service perçus par l'établissement (530 000 euros) et la valorisation de nos stocks de livres. Le caractère limité de l'augmentation des recettes est lié à la baisse de 2,2 millions d'euros de produits exceptionnels.

Les recettes du SIGDU augmentent aussi sous l'effet du prix de l'eau et de l'augmentation de la dotation versée par l'université.

Les ressources de l'établissement proviennent prioritairement de l'État, (14 millions sur 15,9).

Au niveau de la CAF (Capacité d'autofinancement), Monsieur l'Agent Comptable pointe l'insuffisance d'autofinancement estimée à – 564 954 euros.

Le fonds de roulement accuse une baisse de 20 % sur un seul exercice. En déduisant la réserve prudentielle évaluée à 6,5 millions d'euros, il reste 5,2 millions, soit 160 jours de dépenses moyennes. La gestion de ce fonds de roulement représente un enjeu stratégique pour l'établissement.

La trésorerie reste cependant abondante.

En conclusion l'effort programmé du retour à l'excédent de fonctionnement pour le prochain exercice sera difficile. Il impliquera une bonne maîtrise de la masse salariale et un lissage optimum de la consommation des crédits sur toute l'année civile. L'établissement est en marche vers l'autonomie et il va devoir en utiliser les leviers disponibles très rapidement.

M. RAMBAUD souhaite préciser l'analyse des données relatives à la masse salariale. Il distingue trois grands facteurs permettant de mieux comprendre son évolution. Le premier point est lié à la modification du périmètre de la prise en charge de certains postes de dépenses entre l'État et le budget de l'université, avec notamment le transfert de la gestion de la Prime d'Excellence Scientifique et des doctorants contractuels. Le second point porte sur le constat d'une augmentation de notre activité scientifique qui entraîne « mécaniquement » une augmentation de la masse salariale financée par des contrats de recherche (ANR, Région, ...), Il cite l'exemple du projet Raudin. Enfin, le troisième point d'explication est lié à une augmentation progressive des moyens humains mobilisés par l'établissement dans le cadre de l'exercice de ces missions d'enseignement et de recherche.

Mme LENOIR ajoute également qu'un montant important de charges à payer a été rattaché à l'exercice. Elle précise que le constat du développement de cette pratique, nécessaire en terme réglementaire, permet également de mieux analyser les données du compte financier 2010.

M. PEBARTHE demande des éléments d'explication sur la nature de la différence entre charges et cotisations.

Mme LENOIR répond qu'il s'agit d'une différence de compte.

M. PEBARTHE pense que l'augmentation du volume des Heures Complémentaires n'est pas neutre et que cela doit inquiéter l'établissement. Ces heures destinées à assurer nos enseignements maquettés altèrent les conditions de travail et les conditions d'études. Nous allons vers un recours systématique à la modulation de service avec un changement de statut à la clef.

M. PEBARTHE voudrait que l'on éclaire au sein du budget les différentes catégories et types d'enseignement.

M. RAMBAUD répond que l'établissement doit s'inscrire dans le cadre d'une codification des destinations LOLF qui est arrêtée au niveau national. Il confirme que l'établissement s'est fixé des objectifs ambitieux en terme de pilotage de l'information financière mais qu'il est difficile d'éviter les destinations fourre-tout.

Mme LENOIR ajoute que pour l'imputation des salaires, nous utilisons une destination unique par défaut.



M. JOURDAN donne comme exemple les dépenses du POSIP qui sont imputées au pilotage pour 2011. Nous allons nous pencher sur une meilleure pratique.

M. GIRON s'étonne du manque de lisibilité des différentes catégories de destination de dépenses.

Le président BRUN rappelle le fait que nous devons obéir à un certain nombre de règles des finances publiques.

M. LOQUAY considère qu'il ne faut pas prendre à la légère les destinations LOLF et les affiner au maximum.

Mme LENOIR souhaite préciser l'analyse des données présentées dans ce compte financier. Elle cite l'exemple de la part dans les dépenses de la destination master qui apparaît en baisse mais dont la valeur absolue est en hausse.

M. JOLY souligne la difficulté pour les gestionnaires de mettre en place une codification.

M. PESTANA aborde l'évolution des recettes de fonctionnement.

Mme RIGAL-CELLARD demande à quoi correspond la mention du stock de livres.

Mme LENOIR répond qu'il s'agit du stock des PUB et d'Ausonius.

Mme RIGAL-CELLARD demande à quel type de forage du SIGDU il est fait allusion dans le compte financier.

Mme LENOIR répond qu'il s'agit de forages de maintenance.

M. LOQUAY indique que l'éventuelle disparition, et en tous cas la diminution probable des recettes liées à la taxe d'apprentissage, aura des conséquences pour le budget de l'établissement.

Mme MUTI souligne l'importance de la masse des crédits ouverts en DBM pour 2010 par prélèvement sur le fonds de roulement et l'écart en fin d'exercice entre les crédits ouverts et les crédits consommés.

M. RAMBAUD remet cette analyse en perspective. L'établissement s'est engagé depuis deux ans à « éradiquer » la pratique des reports automatiques qui s'opéraient indépendamment de la problématique de la consommation des crédits ouverts.

M. JOURDAN souligne les effets de la préconisation de maintien d'une réserve prudentielle qui a entraîné une stérilisation des moyens qui empêchent d'envisager une politique durable d'investissement. Il se demande si la réserve doit être maintenue à ce niveau.

Mme MUTI voudrait connaître le montant des reports des trois derniers exercices. Elle indique qu'il faudrait mettre en place un plan à long terme pour combler le déficit budgétaire, ceci d'autant que la réglementation prévoit que lorsque le compte de résultat fait apparaître un déficit pendant deux années consécutives, le budget qui suit la constatation des déficits est établi par le Recteur d'académie, chancelier des universités, et ne peut être modifié pendant tout l'exercice sans son accord préalable.



Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : 0
Abstention : 1
Contre : 0
Pour : 23

⇒ **Le Conseil d'Administration adopte le compte financier 2010 de l'université Bordeaux 3.**

III - POINT SUR LA SITUATION DE LA MASSE SALARIALE

Le président BRUN rappelle que le passage aux RCE a entraîné une fusion des crédits de masse salariale financés sur le budget de l'État et ceux précédemment imputés sur le budget de l'université. Il souligne la démarche de l'établissement visant à se préparer au mieux aux changements induits par ce passage : séparation des fonctions de comptable et d'ordonnateur, élaboration d'outils de projections et de suivi.

Il insiste sur la stratégie de l'établissement, élaborée en partie à partir des recommandations du Ministère lui-même, visant à maximiser la masse salariale 2010 qui avait vocation à servir de socle pour la masse salariale déléguée à l'établissement. Cette maximisation a été opérée principalement par une saturation des emplois, c'est-à-dire par une augmentation du taux d'occupation de nos emplois par des personnels titulaires, dont le coût moyen est supérieur à celui d'un personnel non-titulaire.

Il attire l'attention des membres du Conseil sur l'importance du décalage entre la prise de décision à l'automne 2009 et leur plein effet budgétaire qui n'a été effectif qu'à compter de septembre 2010

Au terme de longues et difficiles négociations avec le Ministère, la situation actuelle fait état d'un décalage de - 164 000 euros, à périmètre constant, entre notre prévision de dépenses et la dotation annoncée par le Ministère. A ces 164 000 € viennent s'ajouter des mesures de politique d'établissement portant principalement sur la poursuite de l'augmentation du régime indemnitaire des personnels BIATOS pour 100 000 euros et la création de 3 postes de fonctionnaires (postes d'Adjoints Techniques Recherche et Formation) qui représentent un surcoût de 25 000 euros.

Face à cette situation, un certain nombre de mesures d'économies ont été envisagées. Certaines sont d'ores et déjà engagées. Il s'agit de la récupération d'un poste de professeur invité, du report du recrutement d'un professeur et de quatre personnels BIATOS.

A ces mesures devra s'ajouter une « deuxième tranche » qui s'efforcera de partager au mieux les contributions respectives demandées aux différents acteurs et aux différentes missions de l'établissement. Dans ce cadre, le Président présente ensuite une série de mesures susceptibles d'être mises en œuvre pour permettre le respect des contraintes de l'équilibre budgétaire. Il s'agit notamment de mesures portant sur le gel de deux contrats doctoraux, le gel de deux PES, le rééquilibrage de la répartition des emplois d'ATER entre ATER et ½ ATER (1 poste d'ATER coûte moins cher que 2 ½ ATER) et enfin la maîtrise de la masse salariale des contractuels BIATOS avec notamment un effort particulier sur la gestion des suppléances des collègues absents.

M. JOURDAN précise que l'on a récemment doublé notre capacité à recevoir des professeurs invités et qu'il faut remettre en ordre le dispositif qui fonctionne assez mal en récupérant un poste.

M. COQUELIN ajoute qu'un nombre important de professeurs invités ne font pas cours dans le cadre de maquettes et se contentent de donner des conférences.



M. BEYLOT demande l'intitulé du poste qui sera gelé.

Le président BRUN répond qu'il s'agit d'un poste en histoire grecque.

Mme DESCHARD demande des éléments d'information sur l'évolution attendue en 2012 de cette problématique de masse salariale.

M. RAMBAUD rappelle que l'établissement s'est engagé, dans le cadre de son Projet Annuel de Performance et dans le cadre des indicateurs du Contrat Quinquennal, à ne pas abuser de la variable du taux d'occupation des emplois par des personnels titulaires en s'interdisant notamment de descendre en dessous du taux structurel d'occupation estimé à 90 %.

Le président BRUN souhaite une prise de conscience ministérielle sur ce problème.

M. JOURDAN dit que dans ce cas d'espèce, cet incendie allumé par le ministère démontre son incurie.

M. RICHARD rappelle le contexte et la nature des débats au moment du vote du passage aux RCE. Il demande que la question du régime indemnitaire des personnels BIATOS ne soit pas écartée de la problématique présentée, notamment pour ce qui concerne la situation des primes majorées accordées à certains personnels d'encadrement de l'établissement. Il demande une discussion franche sur le sujet.

M. PEBARTHE souhaite la « bienvenue dans le monde des RCE » aux membres du CA. Il dénonce un système où les marges de manœuvre annoncées ne servent qu'à rétablir l'équilibre budgétaire. Il estime que, parmi les mesures proposées, on est obligé de distinguer les mesures portant sur les régimes indemnitaires et celles portant sur l'emploi lui-même. A ce titre, il s'oppose à la proposition de supprimer 2 emplois de doctorants contractuels alors que notre établissement en compte déjà très peu et qu'un certain courant préconise de limiter l'inscription en thèse aux étudiants bénéficiant d'un financement.

Le président BRUN insiste sur la mise en place des engagements souscrits au moment du passage aux RCE : la création des postes de fonctionnaires BIATOS qui n'est autorisée qu'aux universités bénéficiant des RCE et la poursuite du schéma d'alignement des primes que le Ministère ne financera pas pour les universités hors RCE. Il précise que toutes ces mesures feront l'objet d'une discussion avec les personnels.

M. JOURDAN répond qu'il s'agit d'un contexte financier particulier et qu'il convient de s'interroger sur l'utilité de lancer un mouvement aboutissant à un conflit avec le ministère.

M. DUVERGER voudrait plus de transparence concernant la question de la possible suppression de deux contrats doctoraux.

M. BEYLOT dit que la proposition de réduire le nombre de contrats doctoraux est une mesure à éviter et que ce débat devrait déboucher sur un vote.

Le président BRUN répond qu'il s'agit à ce stade d'un simple point d'information préalable visant à présenter des pistes permettant de rétablir le nécessaire équilibre budgétaire.

M. BEYLOT estime qu'au bout du compte il devra y avoir tout de même un arbitrage du conseil.



M. RAMBAUD profite de la présence de Mme MUTI pour interroger le Rectorat sur la nature du rôle du CA sur cette question nouvelle. Le CA doit-il et peut-il se prononcer sur un plan de mesures visant à respecter le cadre des crédits limitatifs ouverts au budget initial ?

Mme MUTI rappelle que l'université Bordeaux 3 ne peut pas maintenir un déficit.

M. GIRON demande à connaître le taux d'exécution du budget.

Mme LENOIR répond que le budget consolidé connaît un meilleur taux d'exécution en fin de contrat.

M. BEYLOT propose d'orienter l'action de recherche d' « économies » dans la meilleure maîtrise des Heures Complémentaires et la non ouverture de certaines formations.

M. COQUELIN répond que, si dans le cadre de la gestion annualisée de l'offre de formation, il apparaît tout à fait possible de réduire le nombre de formations ouvertes, il considère que cela reviendrait à s' « attaquer » au cœur de notre activité.

Mme SANGUIRGO s'inquiète du non renouvellement de 4 postes BIATOS à la rentrée prochaine.

Le président BRUN précise que ces choix se feront dans le cadre de la concertation. Il explique son souhait d'alerter très tôt dans l'année le CA sur la situation actuelle.

Il explique également que l'établissement devrait bénéficier de dotations financières complémentaires dans le cadre de la répartition des 20 millions d'euros « contractuels » réservés par le Ministère pour les établissements de la vague A.

IV - CAMPAGNE D'EMPLOIS 2011 BIATOS ET ENSEIGNANTS

Le président BRUN propose de passer au vote sur le gel du poste de Professeur d'Histoire Grecque PR 0411.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstentions	: 6
Contre	: 2
Pour	: 16

⇒ Le Conseil d'Administration décide de geler le poste de Professeur d'Histoire Grecque PR 0411.

Le président BRUN propose de passer au vote sur la transformation de 3 postes de contractuels en poste de fonctionnaires.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 23

⇒ Le Conseil d'Administration décide de transformer 3 postes de contractuels en postes de titulaires.



V - TARIFS ET CONVENTIONS

◆ Tarifs du DEFLE 2011

Le président BRUN propose au vote du Conseil les tarifs du DEFLE votés à l'unanimité par le CA du DEFLE le 27 janvier 2011.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 23

⇒ **Le Conseil d'Administration adopte les tarifs 2011 du DEFLE.**

◆ Tarifs de l'IJBA

Le président BRUN informe les membres du Conseil de la situation de l'IJBA qui est à ce jour la seule école publique de journalisme qui ne dispose pas de tarifs spécifiques pour son concours d'entrée (700 candidats en moyenne). Il présente la proposition de l'IJBA (20 € pour le dépôt de dossier et 50 € pour la participation aux épreuves) en attirant l'attention du Conseil sur le caractère non réglementaire de cette pratique.

M. PEBARTHE s'insurge contre cette proposition, il refuse de délibérer sur quelque chose de non réglementaire.

Mme DESCHARD demande sur qui pèse actuellement la charge financière liée à l'organisation du concours.

Le président BRUN répond que c'est le budget de l'université qui assure cette charge.

Mme MUTI rappelle qu'il s'agit d'une question récurrente et que le ministère interpelle régulièrement les établissements sur la perception de frais illégaux.

M. COQUELIN reconnaît qu'il existe dans d'autres établissements un certain nombre de pratiques non réglementaires qui sont des techniques de contournement pour percevoir des fonds : stages d'intégration, étapes préliminaires pour filtrer les candidats ou faux entretiens de sélection.

Le président BRUN, au terme des débats, propose au CA de délibérer sur la formulation suivante : « Le CA, constatant le principe non réglementaire d'un tarif lié au concours d'entrée à l'IJBA, ne peut que s'opposer à cette proposition ».

Il propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 24

⇒ **Le Conseil d'Administration rejette l'adoption des tarifs du concours d'entrée à l'IJBA.**



◆ **Convention Bordeaux 3/Etablissement Duclot**

Le président BRUN précise qu'il s'agit d'une convention de mécénat par laquelle l'établissement DUCLOT s'engage à apporter son soutien aux étudiants préparant une thèse de doctorat sous la direction d'un enseignant appartenant au centre de recherches SPH en leur accordant une bourse.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 24

⇒ ***Le Conseil d'Administration adopte la convention de mécénat avec les établissements Duclot.***

◆ **Convention CPGE**

Le président BRUN présente aux membres du conseil la convention relative aux conditions d'inscription et de poursuite d'études des étudiants de CPGE. Cette convention permet aux étudiants inscrits dans ces classes préparatoires de valider des crédits ECTS.

Cette convention permet notamment de traiter la question des étudiants ayant choisi d'effectuer une 2ème année supplémentaire (cubes) en renvoyant l'examen des dossiers selon les cas de figure à des commissions d'équivalence ou de dispense.

M. PEBARTHE reconnaît que ce projet permettra aux « cubants » de poursuivre leurs études, mais il craint que l'équilibre trouvé soit à nouveau réinterrogé par le projet de licence en deux ans. Cela repose la question du statut que nous donnons à nos enseignements de licence.

Le président BRUN ajoute qu'il s'agit de confier à une commission la possibilité de l'entrée directe en master.

M. COQUELIN affirme son souhait de ne pas accorder l'automatisme de la licence aux « cubants ».

M. BEYLOT rappelle l'opposition traditionnelle exprimée par les responsables de filières à l'égard de ce projet. Il reconnaît que le système proposé offre désormais des garde-fous.

Mme DESCHARD pense que le dispositif est satisfaisant mais elle précise que, pour la licence de lettres modernes, il conviendra probablement de rajouter une épreuve.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstentions	: 4
Contre	: 0
Pour	: 20



⇒ **Le Conseil d'Administration autorise le président à signer les conventions relatives aux conditions d'inscriptions et de poursuite d'études des étudiants de CPGE.**

VI - EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION POUR LES REFUGIES POLITIQUES

Le président BRUN demande aux membres du CA de confirmer la pratique d'exonération des droits d'inscription appliquée aux réfugiés politiques.

Sont rappelés les termes de l'article 3 du décret n°84-13 qui prévoient que « peuvent bénéficier de l'exonération des droits d'inscriptions les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle, notamment les réfugiés et les travailleurs privés d'emploi. Les décisions d'exonération sont prises par le président de l'Université en application de critères généraux fixés par le conseil d'établissement et dans la limite des 10% des étudiants inscrits, non comprises les personnes mentionnés à l'article 2 (les boursier-es) ».

Le président BRUN met la délibération au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 24

⇒ **Le Conseil d'Administration adopte le principe d'exonération de droits d'inscription accordée aux étudiants réfugiés politiques.**

VII - IMMOBILIER DU DEFLE

Le président BRUN précise que le CA du DEFLE, réuni le 27 janvier 2011, a émis le souhait de voir l'université de Bordeaux 3 s'emparer activement du dossier immobilier et de prendre connaissance de la volonté du DEFLE de s'adosser — dans un bâtiment spécifique — à la MILC afin de mettre en œuvre une complémentarité entre les deux structures, complémentarité qui favoriserait le développement de la reconnaissance nationale et internationale du site bordelais. De plus, cela contribuerait à l'animation de la vie du campus et à l'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers.

Le président BRUN souhaite que la question de l'intégration du DEFLE à la MILC soit préalablement présentée au CS.

M. RICHARD demande plus d'information.

M. JOURDAN rappelle que cette question appelle une prise de décision rapide du CA de Bordeaux 3.

M. RAMBAUD propose d'intégrer à l'ordre du jour du prochain CA un point sur la stratégie immobilière de l'établissement.



VIII - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME CONSOLIDATION DE L'EMPLOI CULTUREL

Convention de partenariat. - Annexe financière de la convention - Tarifs Ateliers d'Arts Plastiques - Tarifs du bilan de compétences.

Mme SANGUIRGO informe les membres du Conseil du projet de la convention qui concerne la mise en place d'ateliers d'arts plastiques organisés par Madame Hélène SORBE. La formation débutera en avril, ou début septembre si les effectifs étaient trop faibles.

Elle présente aussi, pour adoption par le conseil, les tarifs des bilans de compétence.

Le président BRUN propose de passer au vote sur les tarifs d'inscription aux ateliers d'arts plastiques.

Ne prend pas part au vote : 0
Abstention : 1
Contre : 0
Pour : 23

⇒ Le Conseil d'Administration adopte les tarifs d'inscription aux Ateliers d'Arts Plastiques.

Le président BRUN propose de passer au vote sur les tarifs des bilans de compétence.

Ne prend pas part au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 24

⇒ Le Conseil d'Administration adopte les tarifs des bilans de compétence.

IX - CONVENTIONS RELATIONS INTERNATIONALES

Le président BRUN précise que la liste des conventions de relations internationales a été mise à jour et qu'il en reste une centaine d'actives. Il propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 24

⇒ Le Conseil d'Administration adopte les conventions internationales avec les Université de Kent State (ETATS-UNIS), de Macquarie (AUSTRALIE), d'Abdou Moumouni de Niamey (NIGER), de Trieste (Italie), l'Université d'Etat de Kouban (Krasnodar, RUSSIE), l'Université Mémorial de Newfoundland St. John's (Newfoundland, CANADA).



X - EXAMENS DES PROJETS FSDIE ET DES DEMANDES DE DOMICILIATION

Mme RENAUDIN présente les projets de demandes de subventions FSDIE des associations étudiantes, les demandes individuelles et les demandes de domiciliations des associations. Elle revient sur les demandes refusées par la commission du FSDIE.

M. GIRON, à propos du projet déposé par l'association ARB, considère que le refus du CEVU pose le problème de la validité du travail des instances.

Le président BRUN répond que c'est dans le cadre de la commission du FSDIE que se détermine la politique d'aide aux associations étudiantes et qu'elle ne relève pas, en première instance en tous cas, du ressort du CA.

Mme RENAUDIN précise, pour le dossier déposé par l'Association des journées du film algérien, que la venue d'un metteur en scène s'est avérée trop hypothétique (impossibilité de contacter l'intéressé).

M. PEBARTHE comprend tout à fait les raisons de ce refus.

Le président BRUN propose de passer au vote sur les demandes de subventions FSDIE aux associations étudiantes.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 23

⇒ Le Conseil d'Administration adopte les demandes de subventions FSDIE aux associations étudiantes, pour un montant de 31 905 €, approuvées par le CEVU le 3 mars 2011.

Le président BRUN propose de passer au vote sur les demandes de subventions individuelles FSDIE.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 24

⇒ Le Conseil d'Administration adopte les demandes de subventions individuelles FSDIE, pour un montant de 3 750 €, approuvées par le CEVU le 3 mars 2011.

Le président BRUN propose de passer au vote sur les demandes de domiciliations des associations étudiantes suivantes : *Les petites boussoles, Frictions, Jiu ai china.*

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 24



⇒ **Le Conseil d'Administration adopte les demandes de domiciliations des associations étudiantes approuvées par le CEVU le 3 mars 2011.**

XI - QUESTIONS DIVERSES

Le président BRUN signale qu'il va faire mettre en ligne pour les membres du CA l'ensemble des documents concernant les projets du PRES et ouvrir un espace de foire aux questions. Pour en débattre, une assemblée générale avec l'ensemble des personnels de l'établissement sera organisée au printemps.

M. PEBARTHE demande des éléments d'explication sur le caractère confidentiel du projet d'IDEX déposé par l'université de Bordeaux.

Le président BRUN répond que ce document est effectivement confidentiel tant qu'il n'est pas régulièrement déposé auprès du Ministère.

M. PEBARTHE exprime son regret devant le constat répété de l'absence de discussions préalables sur ce genre de dossier devant les conseils des établissements.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 14 H 45.

Le Président,

Patrice BRUN